

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE PARIS FRANCE

(Euronext Paris)

Par courrier du 5 août 2008, la société anonyme Cofitem-Cofimur (184 rue de la Pompe, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 août 2008, par suite d'une acquisition d'actions FONCIERE PARIS FRANCE hors marché, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE PARIS FRANCE et détenir 214 770 actions FONCIERE PARIS FRANCE représentant autant de droits de vote, soit 11,89% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 805 598 actions représentant autant de droits de vote.